

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2025

PROCÈS-VERBAL

Séance du 27 mars 2025

Membres :

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures et quatorze minutes, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué par le Maire le quatorze mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle des Mariages, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents : Azzédine TAÏBI, Géry DYKOKA NGOLO, Zaiha NEDJAR, Fodié SIDIBE, Najia AMZAL, Abdelhak ALI KHODJA, Nabila AKKOUCHE, Maïmouna HAÏDARA, Abdelfattah MESSOUSSI, Irouia SAÏD OUMA, Abdelkarim ZEGGAR, Aziza TAARKOUBTE, Alfred ROCHEFORT, Jean-Noël François MICHE, Jeanine LE BRAS, Claude AGNOLY, Nathalie LANDEZ, Lamine SAÏDANE, Yvel LUEXIER, Céline MIRAMBEAU, Mehdi MESSAI, Marie-Claude GOUREAU, Sylvie JEANNOT, Chadiea HAMRA, Sébastien CLÉMENT, Rabbani KHAN, Chaker BRAHMI, Tedj-Eddine BOUAÏCHE

Absents ayant donné pouvoir : Mathieu DEFREL a donné pouvoir à Zaiha NEDJAR, Azyz BOUYAHIA a donné pouvoir à Azzédine TAÏBI, Jean-Claude DE SOUZA a donné pouvoir à Lamine SAÏDANE, Marie-Claude GOUREAU a donné pouvoir à Sébastien CLÉMENT (affaire n°1.1), David CHEMMI a donné pouvoir à Sylvie JEANNOT, Julien MUGERIN a donné pouvoir à Tedj-Eddine BOUAÏCHE

Étaient absents : Fazya OULMI, Stéphane LAGRIVE, Nasteho ADEN, Christopher DIBATHIA, Hamza RABEHI, Sarah KEZZAS

Sont arrivés en cours de séance : Marie-Claude GOUREAU (affaire n°1.2), Mehdi MESSAI (affaire n°1.2), Najia AMZAL (affaire n°1.2), Jeanine LE BRAS (affaire n°1.2)

Sont sortis en cours de séance : Aziza TAARKOUBTE (affaires n°3.1 à 4.1), Nabila AKKOUCHE (affaires n°3.1 et 3.2), Chadiea HAMRA (affaire n°4.1)

Ont définitivement quitté la séance : Jeannine LE BRAS (affaire n°7.4), Zaiha NEDJAR (affaire n°8.1)

Secrétaire de séance : M. Chaker BRAHMI

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, toute délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessibles par le site Internet www.telerecours.fr.

Affaire 0 - Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire. Il rappelle qu'il s'agit d'une communication et qu'il n'y a pas de vote. Les élus du Conseil municipal peuvent cependant requérir des explications ou exprimer des remarques.

Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire propose de désigner Chaker BRAHMI, en qualité de secrétaire de séance, suivant l'ordre du tableau du Conseil municipal.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour**

ARTICLE UNIQUE : **DESIGNE** Monsieur Chaker BRAHMI, Conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que ce Conseil municipal est très important, du fait du vote du budget 2025. Ce budget se veut être comme ceux votés depuis le début de la mandature, à savoir un budget protecteur, solidaire, offensif pour tous les Stanois et pour défendre l'intérêt des habitantes et des habitants.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur les faits graves survenus le 28 février 2025. C'est avec effroi, sidération et colère qu'a été apprise l'agression lâche et violente de Faouzy GUELLIL, élu à ville de Dugny et directeur général des services à Stains. Ce fut une agression lâche et violente survenue au pied de la porte de son domicile, devant sa femme et ses enfants. Il s'agit d'un acte inqualifiable d'une extrême gravité. Face à cette haine, l'ensemble de la majorité municipale souhaite, une nouvelle fois, apporter son soutien indéfectible à Faouzy GUELLIL, à toute sa famille et à tous ses proches.

Monsieur le Maire demande des applaudissements à l'attention de Faouzy GUELLIL.

Applaudissements.

Monsieur le Maire ajoute que Monsieur GUELLIL n'aime pas être mis en avant. Néanmoins, il lui semblait important de témoigner, lors de ce conseil municipal - comme ceci a été fait lors d'un rassemblement - leur total soutien. Il aurait pu y laisser sa vie. **Monsieur le Maire** ajoute qu'ils resteront forts et soudés autour de lui et n'auront pas peur de mener avec plus de force, plus de détermination le combat contre la haine et la violence. Le fait de s'attaquer au directeur général des services revient à s'attaquer à l'ensemble du personnel communal : les agentes et les agents, qui sont 1 051 à Stains. Cela revient également à s'attaquer au service public communal, aux valeurs portées avec une très large majorité des habitantes et des habitants de Stains. Cela revient à s'attaquer à la République, à ses valeurs et à ses institutions. Malgré cette épreuve douloureuse subie par le DGS, **Monsieur le Maire** ajoute qu'ils ne céderont pas face aux

menaces, aux intimidations, aux insultes et encore moins face à ceux qui n'ont pas le courage de déverser leur haine à visage démasqué, mais plutôt de le faire dans l'anonymat derrière un écran sur les réseaux sociaux ou très souvent dans des lettres anonymes grossièrement mensongères. Si tel était leur objectif, **Monsieur le Maire** indique qu'ils n'ont pas peur et qu'ils sont encore plus déterminés à ne rien lâcher et à ne pas se laisser faire.

Alors qu'ils travaillent dans l'intérêt des Stanoises et des Stanois, alors qu'ils portent des actions protectrices pour construire l'avenir, beaucoup d'autres élus au sein du conseil municipal et de la majorité, beaucoup de membres de l'administration font l'objet de menaces depuis quelques années. Ils doivent ainsi subir le fait - avec leurs familles, leurs proches - la haine, la violence quasi quotidienne de certaines personnes qu'il qualifie de voyous, de charognards, tout cela loin du débat public, du respect nécessaire et de l'intérêt des habitantes et des habitants. Au contraire, ils maintiendront le cap et les orientations municipales. Ils maintiendront leur volonté de protéger les agents publics, les Stanoises et les Stanois, mais aussi de garder le cap de l'égalité de traitement. Leur fermeté restera la même : confiance, mais exigence.

Fauzy GUELLIL est plus qu'un DGS : c'est également un véritable ami pour beaucoup d'entre eux, pour lui-même tout particulièrement, présent dans les bons moments, mais également dans les moments difficiles. **Monsieur le Maire** tient une nouvelle fois à le remercier chaleureusement pour le travail accompli, pour le travail de qualité qu'il mène avec l'ensemble de sa direction générale et de leur administration, et ce depuis 16 ans.

Monsieur le Maire remercie Fauzy GUELLIL pour sa loyauté, son exemplarité et sa combativité. Il tenait à parler de ces faits graves, car au-delà des appartenances, des sensibilités politiques et parfois de leurs divergences, **Monsieur le Maire** souhaite tout particulièrement remercier le groupe de l'opposition « Stains pour tous », représenté notamment par Madame GOUREAU, car elle a été présente le jour du rassemblement et était présente pour le groupe, en témoignant de leur total soutien à la municipalité et à Fauzy GUELLIL.

Être élu de la République, c'est faire bloc contre la haine, la violence et être en soutien quand l'un des élus, l'un des représentants est attaqué ou menacé. Ce fut le cas pour Fauzy GUELLIL. **Monsieur le Maire** aurait souhaité que ce soit le cas pour l'ensemble des élus du conseil municipal que d'exprimer leur soutien face à de tels faits graves. Il constate que les élus du groupe « Convergence Citoyenne » et Monsieur RABEHI ont brillé par leur absence dans ces moments difficiles et n'ont même pas exprimé ne serait-ce qu'un petit soutien envers le directeur général des services, même s'ils sont coutumiers d'attaques personnelles qu'ils profèrent parfois à l'encontre de certains élus de la Municipalité et de certains cadres également.

Leurs différentes attaques dissimulées dans certaines de leurs interventions lors des conseils municipaux ont malheureusement contribué à participer à ce climat délétère et nauséabond, de haine et de violence qui est vécu. En faisant courir des ragots, des rumeurs, ils ont participé à la montée de la haine au sein de la ville. Désormais, que ce soit au sein de cette instance ou dans n'importe quel endroit à Stains et de la part de qui que ce soit, aucune menace, aucun propos diffamatoire ne sera toléré. Une plainte sera systématiquement déposée ainsi qu'une alerte auprès du Préfet de la Seine-Saint-Denis et du Procureur de la République.

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs plaintes ont déjà été déposées par bon nombre d'élus, y compris lui-même. Il pense également en particulier à Aziza TAARKOUBTE et de la part de beaucoup d'agentes et d'agents. Il indique penser tout particulièrement à Sandrine ROSSET et à bien d'autres agents qui ont déjà déposé plainte.

Monsieur le Maire souhaite remercier le Préfet et le Procureur de la République pour leur soutien dès les premières minutes, de leur aide ainsi que la Sous-Préfète. Cela compte dans une République, que d'avoir les représentants de l'État à ses côtés et en soutien.

Monsieur le Maire tient également à remercier le commissaire de Stains, qui les a quittés depuis quelques semaines. Le commissaire a quitté la ville, au grand regret de la ville. Le commandant Husson est cependant toujours présent que **Monsieur le Maire** souhaite également remercier, ainsi que les fonctionnaires de police des commissariats de Stains et de La Courneuve, qui ont été réactifs et ont vraiment apporté leur aide dans cette affaire.

Monsieur le Maire s'enquiert de savoir si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Madame Chadiea HAMRA indique que le vendredi 28 février 2025 restera une date gravée dans la mémoire collective de la ville, un moment où la barbarie a tenté de fracasser les piliers de leur démocratie locale. Ce soir-là, alors que le calme de la soirée aurait dû régner, le directeur général des services également élu municipal à Dugny, Monsieur Faouzy GUELLIL et sa famille ont été plongés dans un cauchemar qui dépasse l'entendement.

Des individus, guidés par la lâcheté, la cruauté, ont choisi de frapper là où cela fait le plus mal : au cœur même de l'intimité familiale. Devant sa femme, ses enfants terrorisés et impuissants, Faouzy GUELLIL a été violemment agressé et son véhicule a été incendié. Ceci n'est pas un simple acte de vandalisme, mais une tentative d'intimidation calculée, une agression politique qui dépasse la simple criminalité ordinaire.

Ce qu'il s'est produit ce vendredi soir n'est pas un événement isolé, mais l'aboutissement cynique d'une stratégie d'intimidation longuement mûrie. Depuis plusieurs mois, l'administration municipale comme les élus de la majorité sont la cible d'une campagne systématique de harcèlement, des lettres anonymes pleines de menaces de mort, des déversements de haine sur les réseaux sociaux, des tentatives répétées de déstabilisation. Ces agressions ne sont pas anodines : elles révèlent un mal profond qui ronge leur vie démocratique locale. La volonté de certains de substituer la violence au dialogue, l'intimidation aux débats d'idées. Chaque menace, chaque insulte, chaque message anonyme est une pierre lancée contre les fondements mêmes de la République.

À Faouzy GUELLIL et à sa famille, ils affirment plus qu'un soutien de circonstance : ils leur promettent protection, justice et solidarité totale. Faouzy GUELLIL n'est pas seulement un agent municipal ou un élu : il est l'incarnation du service public, ce bien commun qu'ils défendent avec acharnement. Attaquer Faouzy GUELLIL, c'est attaquer l'institution municipale dans son ensemble, c'est porte atteinte aux valeurs de service, de neutralité et de respect qui sont au cœur de leur action publique. Ils ne laisseront personne porter atteinte à ces principes fondamentaux. Les premières investigations ont déjà conduit à des gardes à vue. Les services de police sont pleinement mobilisés, **Madame Chadiea HAMRA** les en remercie. Elle ajoute qu'ils seront partie prenante à chaque étape de

l'enquête. Ils exigent que toute la lumière soit faite, que les commanditaires et les exécutants répondent de leurs actes devant la justice. Leur réponse sera judiciaire et également politique. Ils ne se contenteront pas de condamnations de principe : ils agiront concrètement pour protéger leurs agents, pour défendre le service public, pour réaffirmer les valeurs de la République.

Madame Chadiea HAMRA en profite également pour remercier Madame GOUREAU et son groupe politique pour leur soutien malgré leurs divergences politiques, contrairement au silence des autres groupes d'opposition qui d'ailleurs, ne sont pas présents en instance. Ce silence fait écho au conseil municipal délétère qui a été traversé au cours des mois précédents, marqué par des tensions permanentes, des propos excessifs, des invectives qui dépassent largement le cadre du débat démocratique. Les échanges sont devenus des affrontements, le respect mutuel s'est effiloché au profit d'une surenchère verbale qui nourrit un terreau propice à la haine. Le débat politique n'est pas un ring de boxe, mais un espace de confrontation d'idées dans le respect mutuel. Trop souvent, certains ont franchi cette ligne rouge, transformant le débat en affrontement permanent. La critique en dénigrement. La démocratie n'est pas un vain mot, c'est un combat de chaque instant.

Madame Chadiea HAMRA ajoute qu'ils sont et qu'ils resteront debout et dignes, attendant que justice soit rendue. Ceux qui franchissent la ligne rouge de la violence trouveront face à eux un rempart infranchissable. Ils ne se tairont pas, ils ne se laisseront pas intimider et défendront toujours le service public, la dignité des agents municipaux et des élus, ainsi que les valeurs de la République.

Monsieur le Maire la remercie et pense que ces propos sont unanimement partagés. Leur total soutien a été exprimé directement auprès de Faouzy GUELLIL. Il les remercie et pense qu'ils sont encore plus déterminés à ne rien lâcher, à faire respecter les règles élémentaires dans le cadre d'une démocratie, dans le cadre d'une République qui se veut protectrice de l'ensemble des concitoyennes et des concitoyens. Il ajoute qu'ils seront toujours debout et les remercie.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que le budget 2025 sera voté et sera également adopté - comme c'est le cas depuis 2014 - le vote des taux des impôts. Il n'y aura aucune augmentation.

Le mois de mars a été marqué par le mois de l'égalité. Beaucoup d'initiatives ont eu lieu depuis le début du mois, qui ont réunies de très nombreux Stanois et Stanoises. Ces initiatives ont été très importantes, menées par les services municipaux, par les Maisons pour tous ainsi que par le tissu associatif qui s'est joint à toutes ces initiatives du mois de l'égalité, du mois de la lutte contre toutes les formes de discrimination, de racisme et d'injustice.

Afin de clôturer ce mois, il a été décidé de rendre deux hommages. Tout d'abord un hommage à Frantz **FANON** qui porte une rue sur le quartier du Clos-Saint-Lazare, tout près du groupe scolaire Romain Rolland, sur l'esplanade de Simone de Beauvoir et Jean-Paul Sartre. Ils auront l'occasion de rendre un hommage à Frantz **FANON**, qui a été un fervent colonialiste. Le sujet est d'actualité. Il est également un grand défenseur de tous les peuples opprimés. Cette année, il s'agit du centenaire de sa naissance. Son fils Olivier **FANON** sera présent. Un film sera diffusé le vendredi 11 avril à 19 heures à l'Espace Paul Eluard, avec un débat. **Monsieur le Maire** invite les élus à y participer et invite également

les Stanoises et les Stanois à venir nombreux.

Le lendemain, le samedi 12 avril, ce sera aussi l'occasion de rendre un hommage à René **VAUTIER**, qui a été un très grand cinéaste et un militant anticolonialiste qui a bien connu Stains. **Monsieur le Maire** indique avoir eu l'occasion, avec d'autres, de travailler sur un documentaire quelques années auparavant. Ils ne se sont pas quittés depuis sa disparition survenue 10 ans en arrière. Sa fille sera présente lors de cet hommage. À cette occasion seront projetés plusieurs documentaires, films ayant rythmé tout son engagement. Cette après-midi aura lieu à la médiathèque Louis Aragon dans l'amphithéâtre qui porte son nom. Parmi les documentaires qui seront présentés avec des débats figurera un documentaire qu'il a réalisé à Stains dans les années 90.

Ce sont deux temps forts qui vont rythmer un weekend décoloniale, un weekend de lutte contre toutes les formes de racisme.

Le mois de mars a été également marqué par la commémoration du 19 mars 1962, à laquelle de très nombreux élus ont participé. Il s'agit d'une journée nationale de souvenir qu'il est important de commémorer, puisque c'est aussi l'occasion de se recueillir face à la mémoire des victimes civiles, militaires de la guerre d'Algérie, mais également des combats qui ont eu lieu en Tunisie et au Maroc, avec la présence d'anciens combattants. C'est aussi l'occasion de célébrer la justice, la paix, la réconciliation entre les deux peuples, entre le peuple français et le peuple algérien, loin de toute polémique stérile, raciste ou d'intérêt électoral et partisan. Certains en ont fait la démonstration la veille au soir lors d'un rassemblement qui se voulait être soi-disant pour la République, mais contre l'islamisme. **Monsieur le Maire** se taira concernant ce rassemblement qui a eu lieu, soutenu d'ailleurs par des officines qui ne sont pas du tout établies en France. C'est aussi l'occasion de rendre hommage à celles et ceux qui, malgré leur combativité, ont mené le combat contre la guerre et le colonialisme.

Monsieur le Maire ajoute qu'ils sont à quelques jours de la trêve hivernale qui malheureusement, va précipiter beaucoup de familles et de plus en plus de personnes âgées dans la rue. Les expulsions sont interdites jusqu'au 31 mars. Il pense qu'ils peuvent être fiers à Stains d'avoir été l'une des premières villes à avoir mis en place un arrêté dans un premier temps anti-expulsion. Grâce à leur avocat - qui n'est plus parmi eux - Maître Roland Weyl, l'arrêté a été modifié et retravaillé pour justement établir un arrêté anti mise à la rue avec l'obligation de relogement. L'État est dans l'obligation de reloger toute personne qui se retrouve dans la rue, qui plus est avec des enfants, parfois des personnes malades, vulnérables.

Monsieur le Maire ajoute qu'ils se placent toujours du côté du droit au logement, avec tout particulièrement leur élu en charge du logement et de l'habitat, du côté de la justice, du respect et de la dignité humaine, du droit universel au logement.

Monsieur le Maire souhaite également inviter l'ensemble des élus le samedi 12 avril à 11 heures à l'inauguration de l'épicerie sociale et solidaire, une épicerie municipale qui viendra conforter et compléter tout le travail qui est déjà mené par l'ensemble des associations qui interviennent sur Stains : Les Restos du Cœur, Le Secours Populaire Français, La Table est servie, etc., et d'autres associations qui travaillent autour de l'action sociale et solidaire. Cette épicerie, qui était inscrite dans le cadre du contrat d'action municipale, est un projet mené conjointement par l'équipe municipale - dont

Zaiha NEDJAR, élue à l'action sociale et Abdelhak ALI KHODJA, élu en charge de la transition écologique -, avec des questions liées à l'alimentation. Il s'agit d'un projet très important. Les élus de ce conseil municipal y sont cordialement invités, ainsi que les Stanoises et les Stanois.

Monsieur le Maire propose de passer au point suivant.

Affaire n° 1.2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que sera transmis lors du prochain conseil municipal, le procès-verbal du 31 janvier 2025. Il s'enquiert de savoir s'il y a des remarques sur ce rapport.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2024.

Affaire n° 1.3 - Désaffectation et déclassement d'une emprise de terrain de 21 m² environ issue du domaine public, sise rue Francis Auffray à Stains

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une désaffectation et du déclassement d'une emprise de terrain de 21 m² située sur le domaine public, rue Francis Auffray. Ce terrain est situé entre le 36 et le 38 de cette rue. Il servait à l'origine de fossé pour les eaux pluviales de la voie du chemin de fer Paris-Creil. Ce terrain ayant perdu sa vocation initiale, il était important de régulariser cette situation qui est très ancienne pour procéder à son déclassement et à sa désaffectation. Il s'agit de rapports assez courants : il arrive parfois de déclasser un certain nombre de fonciers sur la ville, qui sont des fois très petits.

En l'absence de questions, Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

ARTICLE UN : **CONSTATE** la désaffectation de l'emprise au droit du numéro 36 rue Francis Auffray à Stains : parcelle issue du domaine public pour 21 m² environ.

ARTICLE DEUX : **PRONONCE** le déclassement de l'emprise au droit du numéro 36 rue Francis Auffray à Stains : parcelle issue du domaine public pour 21 m² environ.

ARTICLE TROIS : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir au nom de la commune à tous les actes entérinant cette décision, et notamment signer tous les actes y afférents.

Affaire n°1.4 - Avis sur le projet de révision arrêté du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Établissement public territorial Plaine Commune

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de l'avis sur le projet de révision arrêté sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui remplace le PLU. Le PLUi est de la responsabilité de l'établissement public territorial de Plaine Commune, en lien avec les villes. Un dossier a été envoyé aux élus le 14 mars 2025, qui est très volumineux. Il s'agit d'un document extrêmement important, évolutif, qui a d'ores et déjà fait l'objet de plusieurs procédures de modification de la part de la collectivité pour l'adapter à ses besoins, et ses projets. Il est déjà passé en instance du Conseil de territoire, le 14 février 2023, précisant davantage les modalités sur l'ensemble des 9 villes qui composent ce territoire, avec les orientations générales extrêmement importantes, car il vient conforter le projet d'aménagement et de développement durable, qui est un autre projet totalement intégré avec le PLUi, et débattu en conseil de territoire le 27 juin 2023.

L'objectif de cette première révision est de retranscrire un nouveau projet de territoire qui vient compléter le projet plus global du territoire de Plaine Commune, appelé le Manifeste pour un territoire à vivre, adopté en amont le 28 juin 2022. Ce projet et ce PLU viennent poser les bases importantes, dans le domaine du développement économique, dans le domaine du développement du cadre de vie et de toutes les politiques environnementales. C'est un point extrêmement important, au regard de la spécificité de Stains avec ses espaces verts, ses jardins familiaux, d'où l'intérêt de mettre l'accent sur ce sujet important, mais également sur les difficultés rencontrées en matière de nuisances aériennes et autres.

Monsieur le Maire pense que les élus ont pris connaissance de ce document, qui est relativement volumineux et très important, car il s'inscrit dans une durée qui concerne de très nombreuses années, même si parfois, il sera amené à être revu, retravaillé avec le territoire de Plaine Commune.

En l'absence de remarques, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

ARTICLE UN : EMET un avis favorable sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté de l'Établissement Public Territorial Plaine commune, et notamment sur les modifications apportées aux emplacements réservés et aux servitudes de localisation dont la Ville est bénéficiaire.

ARTICLE DEUX : DEMANDE la prise en compte des observations suivantes sur le projet de révision du PLUi arrêté de l'EPT Plaine Commune à savoir :

- Demande le changement de zonage de la parcelle K0387, de UA vers UVP, correspondant à un espace végétalisé, aménagé et entretenu, ouvert à la circulation générale ;
- Demande le changement de zonage des parcelles cadastrées section L n°265, 228 et 0680, de UAb vers UAa dans la ZAE du Bois Moussay, afin de couvrir toute l'unité

foncière, préserver l'activité économique et limiter le commerce de détail dans ce secteur ;

- Demande le changement de zonage des parcelles cadastrées section L n°782, 525, 762, 785, 791, 793 et 795 de UAe vers UAb, pour permettre l'implantation de commerce sur l'ensemble de l'unité foncière ;
- Demande le changement de zonage de la parcelle cadastrée section F n°517 de UAb vers UAL1, pour favoriser la mutation du secteur et permettre l'implantation d'un bâtiment dense ;
- Demande la modification du paragraphe 8 de la partie 2.2 de l'OAP SECTORIELLE N°30 - Secteur Sud du Clos Saint-Lazare - Frange Stalingrad, afin d'assurer l'apaisement de la rue Alfred de Musset et favoriser une cohabitation harmonieuse des différents usagers : *« L'accès principal des constructions à destination de la cité artisanale seront à privilégier sur l'avenue de Stalingrad, les accès techniques de déchargement et chargement se feront sur la rue Alfred de Musset »,* par la formulation suivante : *« L'accès principal des constructions à destination de la cité artisanale sera à privilégier sur l'avenue de Stalingrad ».*
- Demande la modification du paragraphe 4 de la partie 2.3 de l'OAP SECTORIELLE N°30 - Secteur Sud du Clos Saint-Lazare - Frange Stalingrad, afin d'assurer l'apaisement de la rue Alfred de Musset et favoriser une cohabitation harmonieuse des différents usagers, par la formulation suivante : *« Le trottoir de l'avenue Stalingrad sera traité en cohérence avec les travaux réalisés au droit des Tartres et en collaboration avec le Conseil départemental. En tout état de cause, la continuité des cheminements piétons et cyclistes sera privilégiée pour les accès véhicules aux lots. Ainsi, les accès véhicules des différents lots de logements se feront par la rue Alfred de Musset et Avenue George Sand. Les accès piétons pourront se faire sur les trois axes (avenue Stalingrad, Avenue George Sand et Alfred de Musset). »*
- Inscription de périmètre de hauteur plafond sur l'ilot marché-mairie situé sur la parcelle I0097 et sur une partie de la parcelle I0113 afin de délimiter un périmètre de hauteur de R+5, sans générer de nuisances particulières et en garantissant la qualité urbaine et architecturale de la zone de projet.

Affaire n°2.1 - Règlement intérieur d'utilisation des véhicules municipaux et autorisation de remisage à domicile

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Zaiha NEDJAR pour la présentation du règlement intérieur d'utilisation des véhicules municipaux et l'autorisation de remisage à domicile.

Madame Zaiha NEDJAR confirme qu'il s'agit du règlement intérieur d'utilisation des véhicules municipaux et de l'autorisation de remisage à domicile.

Comme le stipule l'article L.2123 du Code général des collectivités territoriales, issu de l'article 34 de la loi n°2013 907 du 11 octobre 2013 relatif à la transparence de la vie publique, selon les conditions fixées par une délibération annuelle, le conseil municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leur mandat ou de leur fonction de justifie. Dès lors, il est proposé de fixer un cadre pour l'utilisation des véhicules par les agents de la ville.

La ville de Stains dispose d'un parc automobile mis à disposition des agents pour les déplacements nécessaires à l'exercice de leur fonction. Le principe général d'utilisation des véhicules municipaux réside dans une utilisation partagée. La mutualisation des véhicules a pour objectif d'obtenir une meilleure exploitation du matériel et de veiller à éviter l'extension du parc automobile. Tout agent peut utiliser un véhicule de service sous certaines conditions. En dehors des heures de service, les véhicules sont stationnés au sein des équipements de la ville : au centre technique, à l'Hôtel de Ville, à Louis Pierna ou autre garage. Afin de cadrer l'utilisation des véhicules et de pouvoir limiter les infractions au Code de la route, un nouveau règlement d'utilisation des véhicules a été élaboré et validé à l'unanimité au comité social territorial du 2 décembre 2024. Les conditions d'utilisation d'un véhicule de service sont rappelées dans le rapport.

Dans ce règlement, il est également précisé qu'une collectivité peut autoriser un agent à remiser le véhicule de service à son domicile, sous réserve d'une délibération prise après avis du comité social territorial. Cette autorisation de remisage à titre permanent est motivée par des déplacements fréquents, le cas échéant en dehors des jours ouvrés et de large amplitude horaire. Elle est délivrée pour une durée d'un an renouvelable et doit faire l'objet d'un document écrit, signé par l'autorité territoriale.

Ainsi, l'autorité territoriale souhaite attribuer un véhicule de service avec l'autorisation de remise à domicile à titre permanent pour les emplois cités dans le rapport. L'autorité territoriale souhaite aussi définir l'usage professionnel de ces véhicules de service avec remisage à domicile en redéfinissant le périmètre de circulation, les horaires et les prises en charge de carburant et autres usages inscrits dans ce rapport.

Madame Zaïha NEDJAR appelle donc le Conseil municipal à approuver l'application du règlement d'utilisation des véhicules, d'autoriser le remisage à domicile pour les agents occupant des postes cités dans le rapport, à autoriser Monsieur le Maire à signer les arrêtés individuels portant l'autorisation de remisage à domicile, d'autoriser en cas d'urgence ou de nécessité le remisage à domicile ponctuel d'un véhicule de service, sous réserve d'une autorisation de l'autorité territoriale et/ou de son représentant, et à préciser que les dépenses sont inscrites au budget.

Madame Zaïha NEDJAR précise que le règlement d'utilisation est annexé au rapport.

Monsieur le Maire la remercie ainsi que l'administration, car ce rapport est le fruit d'un long travail mené en interne par l'administration depuis plusieurs mois. Il s'agit de recadrer un certain nombre de choses, d'usages et de faire en sorte que l'usage des véhicules soit dédié à ce qui est nécessaire aux missions des uns et des autres. **Monsieur le Maire** estime qu'il était important de requalifier un certain nombre de choses. C'est une bonne chose pour les agents, et ceci permettra de faire quelques économies assez importantes, puis d'éviter parfois des abus qui ont pu exister et qui sont le fait d'une infime minorité d'agents.

En l'absence de remarques, **Monsieur le Maire** propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE l'application du règlement d'utilisation des véhicules ci-annexé.

ARTICLE DEUX : AUTORISE le remisage à domicile, à titre permanent, des véhicules de service pour les agents occupant les postes suivants :

- Directeur.rice de Cabinet
- Chef.fe de Cabinet
- Directeur.rice général.e des services
- Directeur.rice général.e adjoint.e des services (toutes les DGA et DGST)
- Directeur.rice du pôle systèmes d'information
- Directeur.rice du pôle moyens généraux
- Directeur.rice du pôle jeunesse, sports et engagement citoyen
- Responsable de service de la Police Municipale
- Responsable CTM/Patrimoine
- Chargé.e de mission à la Direction générale des services

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire à signer les arrêtés individuels portant autorisation de remisage à domicile.

ARTICLE QUATRE : AUTORISE en cas d'urgence ou de nécessité, le remisage à domicile ponctuel d'un véhicule de service, sous réserve d'une autorisation de l'Autorité Territoriale ou de son représentant.

ARTICLE CINQ : PRÉCISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la commune.

Affaire n°2.2 - Rémunération des chirurgiens-dentistes omnipraticiens et spécialistes remplaçants ou non thésés du Centre municipal de santé

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la rémunération des chirurgiens-dentistes omnipraticiens et spécialistes remplaçants ou non thésés du Centre municipal de santé. Il s'agit davantage d'un volet RH.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Zaiha NEDJAR

Madame Zaiha NEDJAR indique que la Municipalité a à cœur de développer une politique de santé publique permettant de répondre au mieux aux besoins des Stanois. Il s'agit d'une priorité du programme d'actions de la municipalité, notamment à travers la défense des droits pour l'épanouissement social et citoyen. La santé est un droit fondamental, qui est défendu chaque jour sur le terrain. La Municipalité doit continuer à le défendre comme tel. Pour ce faire, le centre de santé municipal propose une offre de soins de proximité et pluridisciplinaire. Toutefois, la ville a du mal - tout comme les autres collectivités - à recruter sur certaines spécialités. Au vu des difficultés à recruter les professionnels de santé, la ville de Stains a délibéré en décembre 2022 et en mai 2023 la mise en place d'une rémunération de référence attractive qui tient compte de la spécialité exercée et de l'expérience professionnelle acquise à compter de l'obtention du doctorat des praticiens recrutés.

Aussi, à l'instar de la rémunération fixée pour les médecins remplaçants et non thésés, il apparaît nécessaire de fixer une rémunération de référence pour les chirurgiens-dentistes remplaçants et non thésés. Il est ainsi proposé de rémunérer les chirurgiens-dentistes remplaçants et non thésés selon les dispositifs suivants : à savoir les chirurgiens-dentistes omnipraticiens à 35,53 euros brut de l'heure et les chirurgiens-dentistes spécialistes à hauteur de 40,60 euros brut de l'heure.

Madame Zaiha NEDJAR appelle le Conseil municipal à décider de fixer la rémunération des chirurgiens-dentistes omnipraticiens remplaçants et non thésés au montant indiqué ainsi que pour les chirurgiens-dentistes spécialisés au montant indiqué, et à indiquer que les valorisations seront automatiquement appliquées. Les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du 1^{er} mai 2027. Les dépenses correspondent au budget.

Monsieur le Maire remercie Madame Zaiha NEDJAR et donne la parole à Madame Najia AMZAL ;

Madame Najia AMZAL se félicite du travail collectif mené sur les rémunérations concernant les ressources humaines au CMS et sur l'ambition de recruter le plus de professionnels de santé possible pour que le CMS ne soit pas réduit à peau de chagrin. ~~Il~~ ~~ont~~ La Municipalité a réussi à faire ce travail après avoir délibéré sur la médecine générale. Le nombre de soins et de rendez-vous pouvant être pris au centre de santé est en augmentation : tout le monde en est très heureux. La même chose est faite désormais avec les chirurgiens-dentistes, ce qui est une excellente nouvelle. Ils pourront normalement offrir un soin encore plus ample et de qualité aux Stanois et à tous ceux qui fréquentent le CMS.

Monsieur le Maire le confirme et les remercie pour leur intervention.

En l'absence de questions, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

ARTICLE UN : DECIDE de fixer la rémunération des chirurgiens-dentistes omnipraticiens remplaçants ou non thésés du centre municipal de santé à hauteur de 35,53 euros bruts de l'heure, indexée sur la valeur du point de la fonction publique.

ARTICLE DEUX : DECIDE de fixer la rémunération des chirurgiens-dentistes spécialistes remplaçants ou non thésés du centre municipal de santé à hauteur de 40,60 euros bruts de l'heure, indexée sur la valeur du point de la fonction publique.

ARTICLE TROIS : DIT que les revalorisations légales ou réglementaires seront Ville de Stains PROJET automatiquement appliquées.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du 1^{er} mai 2025.

ARTICLE CINQ : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 2.3 - Mandat donné au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) Petite couronne pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Rapporteur : Mme Zaïha NEDJAR

Monsieur le Maire indique que cette affaire concerne le mandat donné au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite couronne pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Zaïha NEDJAR.

Madame Zaïha NEDJAR explique que la ville assure depuis 2022 la couverture des risques statutaires liés aux accidents du travail, aux maladies professionnelles et aux décès des agents affiliés à la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales.

Depuis plusieurs années, le Centre interdépartemental de gestion Petite Couronne souscrit pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics des départements de Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne des contrats groupes d'assurances couvrant ces risques. Ces contrats permettent d'assurer une couverture financière complète en cas de décès, d'accident de travail, de maladie professionnelle, de maladie ou d'accident non professionnel ainsi que les congés maternité pour les agents titulaires et contractuels.

Madame Zaïha NEDJAR explique que le contrat groupe actuellement en vigueur a été conclu pour une durée de 4 ans à la suite d'une mise en concurrence réalisée en 2021 dans le respect des règles de passation des marchés publics. Il est effectif depuis le 1^{er} janvier 2022 et arrivera à échéance le 31 décembre 2025. Actuellement, 156 collectivités adhèrent à ce contrat groupe. Chaque collectivité souhaitant bénéficier du futur contrat groupe doit donner mandat au CIG Petite couronne pour engager la procédure de consultation et recueillir les offres des assureurs intéressés.

Il est proposé au conseil municipal de donner mandat au CIG Petite couronne afin de procéder au nom de la ville à une consultation, conformément aux dispositions du Code de la commande publique en vue de souscrire un nouveau contrat groupe à compter du 1^{er} janvier 2026. Il est demandé au conseil municipal de donner mandat au CIG pour une mise en concurrence.

Monsieur le Maire remercie Madame Zaïha NEDJAR pour la présentation de ce rapport important.

En l'absence de remarques, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

ARTICLE UN : DÉCIDE d'étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie des risques statutaires des agents communaux.

ARTICLE DEUX : DÉCIDE, pour cela, de donner mandat au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) Petite Couronne afin que :

- le CIG Petite Couronne procède à la consultation des différents prestataires potentiels ;
- le CIG Petite Couronne conclut, le cas échéant, un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires.

Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident de service / maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, disponibilité d'office, invalidité.
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident de service / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 années, à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Régime du contrat : capitalisation.

- le CIG Petite Couronne informe les collectivités mandataires des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, et se fasse le relais de toute demande d'adhésion audit contrat.
- le CIG Petite Couronne prenne toute décision adaptée pour réaliser règlementairement la passation du marché susvisé.

ARTICLE TROIS : DIT que la commune se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat-groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

ARTICLE QUATRE : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la procédure susvisée.

ARTICLE CINQ : PRÉCISE que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées par le CIG Petite Couronne à l'issue de la consultation fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Affaire n°3.1 - Avenant n°2 à la convention de délégation de la compétence « permis de louer » entre l'Établissement Public Territorial Plaine Commune et la commune de Stains

Rapporteur : M. Géry DYKOKA NGOLO

Monsieur le Maire donne la parole à Géry DYKOKA pour présenter l'avenant n°2 à la convention de délégation de la compétence « permis de louer » entre l'Établissement Public Territorial Plaine Commune et la commune de Stains.

Monsieur Géry DYKOKA NGOLO indique que l'Établissement Public Territorial Plaine Commune et la commune de Stains se sont engagés en matière de lutte contre l'habitat indigne et mènent une politique volontariste dans ce domaine. Depuis le 1^{er} janvier 2020, tous les propriétaires stanois doivent demander auprès du service hygiène, environnement

et sécurité règlementaire un permis de louer.

Jusqu'au 10 avril 2024, le Préfet était compétent pour décider des sanctions en cas de mise en location sans demande d'autorisation, déclaration ou de non-respect du refus qui étaient signifiées par le biais de la DRIHL - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement -, qui adressait une mise en demeure de régularisation aux bailleurs défaillants dans le délai d'un an après le constat des manquements.

Monsieur Géry DYKOKA NGOLO explique que les compétences en matière de sanction dans le cadre du permis de louer ont été transférées aux communes depuis la loi du 9 avril 2024. De ce fait, en plus de l'instruction des autorisations, de l'organisation et de la réalisation des visites visées à l'article L635.3 du CCH, la commune sera chargée de l'instruction des sanctions, de l'émission des titres de recettes ainsi que du recouvrement et de la perception du produit des amendes.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Géry DYKOKA NGOLO et indique qu'il s'agit surtout d'un avenant pour prolonger, dans le cadre du PLH de Plaine Commune, le permis de louer avec des éléments nouveaux qui ont été remontés à l'échelle de la ville sur le permis de louer, comme le font les autres villes. L'objectif étant d'adapter la mise en place de ce dispositif qui porte déjà ses fruits, mais qui n'a pas forcément enrayé la division pavillonnaire. ~~Il~~ La Municipalité y travaille toutefois.

~~Il~~ **Monsieur le Maire** rappelle que beaucoup de rapports sont envoyés auprès de la justice afin qu'elle s'empare des irrégularités et parfois des personnes qui ne remplissent pas les conditions pour l'établissement d'un permis de louer. Beaucoup de procédures ont été engagées en ce sens. Malheureusement elles prennent du temps, la situation du Tribunal de grande instance de Bobigny étant totalement saturée : il n'y a pas suffisamment de juges. Stains est l'une des villes du territoire de Plaine Commune à avoir envoyé énormément de dossiers de contentieux.

Forts de ce dispositif, ceci leur a également permis de faire remonter un certain nombre de situations graves aux divisions pavillonnaires. Beaucoup d'élus le font remonter auprès de leurs services, etc., ainsi que les habitants. Il est important de le faire. C'est aussi le cadre de vie qu'il faut améliorer, conforter, surtout dans le tissu pavillonnaire. C'est le cas sur le quartier de l'Avenir, le quartier du Maroc, le quartier du Globe qui est assez important sur son tissu pavillonnaire, ainsi que pour la lutte des marchands de sommeil. Ils avaient déjà obtenu de très belles condamnations, quelques années auparavant. Pour en avoir récemment discuté avec le Préfet, **Monsieur le Maire** indique que la Préfecture et le procureur ont prévu quasiment de doubler les moyens pour vraiment instruire l'ensemble de ces dossiers qui remontent de la part des territoires. C'est notamment le cas pour le territoire de Plaine Commune.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GOUREAU.

Madame Marie-Claude GOUREAU rappelle qu'il est question des pavillons et indique qu'il existe aussi des appartements dont les propriétaires louent des pièces. Elle demande si ce dispositif sera également adapté aux locations d'appartements, qui posent également problème, autant qu'un pavillon.

Monsieur le Maire le confirme.

Monsieur Géry DYKOKA NGOLO ajoute que le permis de louer, deux ans auparavant, concernait uniquement un secteur. Depuis 2023, il a été déployé sur l'ensemble de la ville de Stains. Il ajoute qu'ils sont en train de monter en puissance à ce sujet. Tous les propriétaires mettant leurs appartements en location n'ont pas toujours le réflexe de faire instruire leur dossier pour le permis de louer. Il a été prévu de faire en sorte que les agences immobilières recevant les appartements des propriétaires les invitent systématiquement à s'assurer que la demande pour le permis de louer soit faite. Les agents du service logement habitat se déplacent pour vérifier que tout est aux normes et conforme. Généralement, les dossiers sont instruits positivement. Ils comptent aussi sur les agences pour faire en sorte que ce permis de louer soit déployé à l'ensemble des propriétaires ayant des appartements à mettre en location.

Monsieur le Maire suggère de proposer aux membres du conseil municipal de faire un focus, une explication à ce sujet. Les élus sont également en alerte et font parfois remonter ces difficultés.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GOUREAU.

Madame Marie-Claude GOUREAU indique que sa question portait surtout sur les propriétaires louant sans passer par des agences, ce qui pose problème. Certains louent des pièces à des prix allant jusqu'à 700, 800 voire 900 euros. Il faudrait agir en ce sens. Si ces propriétaires ne passent pas par une agence, personne ne pourra vérifier le fait qu'ils aient un permis de louer.

Monsieur le Maire le confirme et précise que ce travail est mené, y compris par la ville, en lien avec le Territoire de Plaine Commune, notamment sur la question des copropriétaires. Il est mené d'une manière globale. Sont mis en place sur le territoire des plans importants d'amélioration de l'habitat indigne ou de la dégradation des copropriétés. Depuis 2024, 9 POPAC ont été inscrits sur le secteur du Globe. Ceci a permis d'identifier les occupants, les propriétaires et d'avoir une cartographie de ces situations qui sont connues, tout particulièrement sur les résidences sur le quartier du Globe, sur Gorki. C'est à cet endroit qu'avait été inscrit le premier POPAC en 2016. Ceci leur permet, au travers de la réglementation de l'urbanisme, d'avoir cette porte d'entrée sur la suroccupation des appartements, l'habitat indigne, etc. C'est un très long travail qui n'est pas simple.

Plusieurs acteurs interviennent : la responsabilité de la ville, du Territoire de Plaine Commune ainsi que celle des services de l'État et de la Préfecture. Il faut arriver à se mettre d'accord pour pouvoir mener et mettre en place tous les dispositifs, etc., ce qui a pris du temps. Néanmoins, les résultats commencent à être relativement intéressants sur les premiers POPAC (*Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriété*) qui ont pu être mis en place. Stains n'échappe pas à la dégradation de l'habitat et à l'habitat indigne, la ville n'est pas en début de liste. Les préoccupations les plus importantes résident surtout sur Saint-Denis et Aubervilliers. À Stains comme à Pierrefitte existe ce souci de dégradation des copropriétés, y compris avec une vigilance sur les copropriétés récentes, dont certaines ont été construites moins de 10 ans auparavant. **Monsieur le Maire** ajoute qu'ils sont très vigilants à faire en sorte de ne pas se retrouver dans le même mécanisme qui a conduit à ce que certaines copropriétés - tout particulièrement Gorki 1, Gorki 2, etc., qui existent depuis plus de 50 ans - soient très

dégradées. Il demeure très compliqué d'avoir des contacts avec les propriétaires, qui ne vivent plus sur place, qui s'enrichissent sur la misère de familles rencontrant des difficultés à trouver un logement, etc. C'est pour cette raison qu'à Stains, du logement social continue d'être produit : ceci permet de répondre aux demandeurs de logements stanois, qui attendent parfois depuis 7, 8 voire 9 années et qui sont dans le parc privé.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DYKOKA NGOLO.

Monsieur Géry DYKOKA NGOLO ajoute que le permis de louer est obligatoire et non à l'appréciation du propriétaire. Les locataires doivent exiger que ce permis de louer ait fait l'objet d'une instruction. Ceux qui ne sont pas à jour doivent faire le nécessaire pour l'être. Pour ceux qui ne sont pas à jour et qui ont de mauvaises intentions, le dispositif permettra d'instruire et de mettre des amendes aux propriétaires irréguliers. Le permis de louer reste un dispositif obligatoire. Il suggère cependant que tout le monde ne le sache pas.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LE BRAS.

Madame Jeannine LE BRAS indique habiter dans le quartier du Globe depuis plus de 40 ans. Certains logements se transmettaient de génération en génération dans une même famille, les gens étaient très connus. Cela se modifie, et ces pavillons dans le quartier du Globe sont achetés par des investisseurs. La grande difficulté rencontrée pour appliquer cette vigilance est de les identifier. Elle se demande quel est l'organisme dépendant de la mairie qui pourrait s'en charger.

Cette zone rencontre des problématiques d'eau quand il pleut beaucoup. Le bétonnage des jardins empêche l'eau de pluie d'être absorbée dans le sol. Seuls 3 ou 4 jardins subsistent. Le bétonnage réduit l'entretien.

Monsieur le Maire la remercie pour son intervention et donne la parole à Monsieur BOUAÏCHE.

Monsieur Tedj-Eddine BOUAÏCHE demande si l'obligation du permis de louer est rétroactive ou s'il ne concerne que les nouvelles locations.

Monsieur Géry DYKOKA NGOLO répond qu'il n'y a pas de rétroactivité.

Monsieur le Maire ajoute que ceci ne les empêchera pas d'établir des contrôles. Il rappelle l'obligation pour toute location de passer par un permis de louer. C'est pour cette raison qu'a été renforcé le service d'hygiène, qui instruit ces dossiers, avec 1 voire 2 personnes supplémentaires en l'espace de 3 ou 4 ans. L'effectif des inspecteurs d'insalubrité a été doublé, afin d'aller sur le terrain et de verbaliser. Il ajoute signer beaucoup plus de rappels à l'ordre chaque semaine, etc., auprès des propriétaires en leur demandant de passer au service urbanisme, de se régulariser, etc.

En l'absence d'autres remarques, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **31 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention de délégation de la compétence « permis de louer » entre l'établissement public territorial Plaine Commune et la Ville de Stains, ci-annexé.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

Affaire n° 3.2 - Approbation de la charte partenariale de la Commission locale d'impayés de loyers (CLIL)

Rapporteur : M. Géry DYKOKA NGOLO

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DYKOKA NGOLO pour l'approbation de la charte partenariale de la Commission locale d'impayés de loyers (CLIL).

Monsieur Géry DYKOKA NGOLO indique que la commune de Stains souhaite poursuivre son engagement dans la lutte contre les impayés locatifs et les expulsions dans le parc social. La charte départementale de prévention des expulsions de la Seine-Saint-Denis 2022-2024 propose de favoriser et d'encadrer le développement des Commissions Locales d'Impayés de Loyers - CLIL - sur l'ensemble du territoire.

Lieu de concertation et d'échanges, cette instance permet à un stade précoce de la phase précontentieuse jusqu'à la date d'audience, l'action conjuguée de tous dans le traitement des situations individuelles des ménages en situation d'impayés et/ou menacés d'expulsion.

L'objectif de la mise en place des CLIL est d'améliorer le traitement des situations individuelles d'impayés de loyers pour favoriser le maintien dans le logement, de permettre la mobilisation le plus en amont possible des locataires en difficulté d'impayés de loyers, afin d'éviter aussi l'interruption des aides liées au logement - APL, AL - et de rechercher avec l'ensemble des partenaires les solutions adaptées en coordonnant les interventions.

Monsieur le Maire le remercie et propose de procéder au vote, en l'absence de remarques.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **31 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE la charte partenariale de la Commission Locale d'Impayés de Ville de Stains PROJET Loyers (CLIL), ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite charte, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

Affaire n° 4.1 - Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de la communauté professionnelle territoriale de santé du Nord-ouest 93 pour le collège « représentants de structures regroupées de soins »

Rapporteur : Mme Najia AMZAL

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Najia AMZAL pour la désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de la communauté professionnelle territoriale de santé du Nord-ouest 93 pour le collège « représentants de structures regroupées de soins ».

Madame Najia AMZAL indique que le 6 juin 2024 a été approuvée l'adhésion de la commune de Stains à la CPTS du nord-ouest 93 et avaient été désignés des représentants au sein du conseil d'administration.

La CPTS est une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé qui a pour but de promouvoir le parcours de soin des patients, d'améliorer la réponse aux besoins de santé du territoire et d'accroître l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé. L'association regroupe des professionnels de santé libéraux essentiellement, mais aussi des salariés de structures de soins, des cliniques, hôpitaux et des représentants d'associations des 4 communes : Épinay-sur-Seine, Villetaneuse, Stains et Pierrefitte-sur-Seine.

Madame Najia AMZAL explique que suite au départ de la collectivité de Madame Toron, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant titulaire pour le collège afin de représenter la ville de Stains. Il est proposé de désigner le Docteur Djamila HIDOUCHE, médecin directrice au centre municipal de santé en qualité de représentante titulaire.

Monsieur le Maire considère qu'il s'agit d'une très bonne nouvelle et donne la parole à Madame GOUREAU.

Madame Marie-Claude GOUREAU revient sur la fusion Pierrefitte-Saint-Denis. Pierrefitte n'existant plus, elle se demande ce qu'il en est.

Madame Najia AMZAL répond que ceci n'a absolument aucune incidence, puisqu'il s'agit d'une adhésion de la part de professionnels de santé libéraux qui, même si la ville de Pierrefitte n'existe plus, auront toujours leur cabinet sur ce territoire. Cela n'aura donc aucune incidence.

Monsieur le Maire la remercie pour ces précisions et propose de procéder au vote, en l'absence d'autres remarques.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 31 voix pour

ARTICLE UN : DESIGNER au sein du collège « Représentants de structures regroupées de soins (CMS, CDS, MSP) » pour le Centre Municipal de Santé Colette Coulon de Stains, le médecin directeur, le Docteur Djamila HIDOUCHE, en qualité de représentant titulaire.

ARTICLE DEUX : AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, et à signer tout acte y afférent.

Affaire n° 4.2 - Convention d'objectifs et de moyens entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains relative aux actions de prévention de la santé bucco-dentaire pour l'année 2024

Rapporteur : Mme Najia AMZAL

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Najia AMZAL pour la présentation de la convention d'objectifs et de moyens entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains relative aux actions de prévention de la santé bucco-dentaire pour l'année 2024. **Monsieur le Maire** précise qu'il s'agit d'un rapport récurrent.

Madame Najia AMZAL confirme qu'il s'agit d'un rapport récurrent. Depuis 2017, le département prône la promotion bucco-dentaire et procède par appels à projets. Chaque année, La Municipalité répond à cet appel à projets. Il s'agit de l'objet du rapport. La convention qui est proposée couvre l'année 2024. Le département contribue financièrement à ces actions de prévention bucco-dentaires pour un montant de 14 000 euros.

Monsieur le Maire la remercie et propose de procéder au vote, en l'absence de remarques.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Commune de Stains relative aux actions de prévention et de promotion de la santé bucco-dentaire menées par la Ville de Stains, pour l'année 2024, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférant, et à procéder à leur exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°5.1 - Approbation d'une convention de partenariat entre la commune de Stains et la Cité de la musique Philharmonie de Paris dans le cadre du projet « Démon »
Rapporteur : M. Mathieu DEFREL

Monsieur le Maire présente cette affaire, en l'absence de Mathieu DEFREL qui est excusé. Ce sujet est à la croisée de l'éducation et de la culture. Il s'agit de l'approbation d'une convention de partenariat entre la commune de Stains et la Cité de la musique Philharmonie de Paris dans le cadre du projet « Démon ».

Stains a été la première ville à avoir signé ce projet Démon quelques années auparavant. À l'époque, **Monsieur le Maire** était élu à la culture en 2010. Ce n'était pas avec la Philharmonie de Paris, car le bâtiment n'était pas encore construit : c'était avec la Salle Pleyel. Une convention avait été contractualisée pour permettre l'échange à travers l'initiation artistique avec les instruments. Ce travail a pu se faire grâce à Zahia ZIOUANI, qui est chef d'orchestre en résidence à Stains et qui est également professeur du Conservatoire municipal de musique et de danse.

Monsieur le Maire précise que depuis la mise en place de ce dispositif, pratiquement 11 000 enfants Stanois ont parcouru ce dispositif très important. Au début, il ne concernait que Stains et désormais, plusieurs villes du 93 sont incluses, de la région Île-

de-France et même de France : Aubagne, Allonnes, Grigny, etc. Ce projet s'est décuplé un peu de partout. Il est important de le dire. Il ajoute qu'ils peuvent être fiers collectivement que ce projet soit parti de Stains.

Monsieur le Maire souhaite aller vers une convention de partenariat d'une durée, de 3 ans, avec un engagement de la ville. Il y a également par ailleurs des engagements financiers plus ou moins importants, malheureusement pas assez importants de la part de la DRAC - Direction Régionale des Arts et de la Culture - qui est sous la responsabilité de l'État. Il ne faut pas confondre avec la région Île-de-France, ce n'est pas le même canal. Il y a un engagement de la ville pour 2025 de 7 000 euros, pour 2026 de 7 000 euros et pour 2027 également, qui leur permettra d'accompagner leurs enfants inscrits dans le cadre des actions périscolaires ainsi que pour celles et ceux inscrits dans le cadre du conservatoire. Il s'agit d'un travail très important. Comme chaque année est prévue une restitution du travail mené par Demos à la Philharmonie le 20 juin.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un projet très important, dont ils peuvent être fiers, qui associent leurs services, l'Éducation nationale et la prestigieuse Philharmonie de Paris.

En l'absence de remarques, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de partenariat, ci-annexée, entre la commune de Stains et la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris relative au projet « Demos ».

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent et à procéder à leur exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 5.2 - Répartition des subventions pour les séjours de découverte et projets pédagogiques des établissements scolaires publics primaires et collèges de Stains pour l'année scolaire 2024-2025

Rapporteur : M. Mathieu DEFREL

Monsieur le Maire indique présenter également ce rapport récurrent, en l'absence de Mathieu DEFREL, concernant la répartition des subventions pour les séjours de découverte et projets pédagogiques des établissements scolaires publics primaires et collèges de Stains pour l'année scolaire 2024-2025.

Monsieur le Maire indique qu'ils sont très fortement sollicités pour participer au cofinancement de ces séjours de découverte, dont ils ont fait une priorité depuis quelques années, avec une enveloppe dédiée. Ceci a également été élargi aux collèges. Le département contribue également, dans le cadre des cofinancements, quand il s'agit de séjours découverte ou divers pour les collèges. Un très bel article est paru très récemment dans le journal municipal concernant le programme mené par deux classes du

collège Joliot Curie avec une cinquantaine d'élèves qui sont partis à Auschwitz pour découvrir ce lieu tragique de la déportation. Plus de 50 élèves ont participé, ainsi que des enseignants et la principale. Il s'est agi d'un travail extraordinaire, selon la principale.

Monsieur le Maire en profite pour saluer le travail des enseignantes et enseignants des collèges. Un véritable travail est mené en matière de mémoire. **Monsieur le Maire** ajoute qu'ils peuvent être fiers qu'une cinquantaine de jeunes Stanois aient pu participer à ce travail collectif. Ce sont environ 300 collégiens qui sont partis comprendre ce qu'il s'est malheureusement et tragiquement passé dans ce camp de déportation. 300 collégiens de Seine-Saint-Denis, dont une cinquantaine de Stains. Une restitution sera faite au sein du collège, à laquelle ils auront l'occasion de participer.

Les établissements bénéficiaires sont 2 écoles maternelles Joliot Curie et Langevin, 4 écoles élémentaires Victor Renelle, Le Globe, Jean Rostand et Lucie Aubrac. Ceci permettra aux élus siégeant dans les différents conseils d'école d'avoir toutes les informations. Il y a également des cofinancements privés, car la Fondation Total Énergie est sollicitée avec l'industreet installée sur Stains, et bien d'autres cofinancements.

Monsieur le Maire poursuit en expliquant que des travaux importants seront réalisés sur le centre de vacances de Villiers-sur-Loir. Le château de Villiers-sur-Loir est également mis à disposition dans le cadre des séjours découverte, ce qui est très apprécié. Il y a aussi la proximité de très beaux châteaux de la Loire.

Sont évoqués les montants de 9 000 euros et de 13 181 euros, puis la somme de 3 698 euros pour les collèges.

En l'absence de remarques, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE le versement de subventions, au bénéfice des coopératives scolaires de chaque établissement public d'enseignement primaire désignés ci-après, dont le montant total s'élève à 9 000 €, pour soutenir le départ de classes de découverte, réparti comme suit :

Ecoles Elémentaires	nombre de séjours	Lieu	niveau	nomb re de classe	nombre d'élèves	nombre de jours	mise à dispositio n de personnel	dates sur 2025	subvention 10 € /jour/élève	subvention transport 30€/élève	Subvention Montant total
L. AUBRAC	1	Centre équestre de Chevillon	CE1/CP	2	23	5	1	16 au 20 juin	1 150 €		1 150 €
V.RENELLE	2	Futuroscop e	CE1-CP	2	27	2		15-16 mai	540 €	810 €	1 350 €

Ville de Stains

		Séjour Total Barioz	CE2-CM1-CM2	2	42	10	1	17 au 26 juin			
J. ROSTAND	1	Séjour Total Beaulieu	CM1-CM2	2	43	10	1	8 au 17 octobre			
LE GLOBE	1	Futuroscope	CM1	2	48	2		5 et 6 juin	960 €	1 440 €	2 400 €
Ecoles Maternelles											
J.CURIE	1	Centre équestre de Chevillon	GS-MS-PS	4	52	5	1	28 avril au 2 mai	2 600€		2 600€
P.LANGEVIN	1	Centre équestre de Chevillon	GS	1	30	5	1	16 au 20 juin	1 500 €		1 500 €
TOTAL	7			15	265	39	5		6 750 €	2 250 €	9 000 €

ARTICLE DEUX : APPROUVE le versement de subventions, au bénéfice des coopératives scolaires de chaque établissement public d'enseignement primaire désignés ci-après, dont le montant total s'élève à 13 181.50 €, pour soutenir les projets pédagogiques portés par les établissements scolaires situés sur la commune, réparti comme suit :

Ecoles maternelles	Titre de projet	Descriptif /Objectifs	Effectif visé	Coût du projet	Montant de la subvention allouée
J.CURIE	Le monde merveilleux	Sensibiliser les élèves aux différentes approches du monde merveilleux par le biais des arts visuels, de la danse et du chant et de transposer leurs connaissances pour se perfectionner dans tous les domaines travaillés en classe (mathématiques, français, arts visuels, se situer dans le temps et l'espace, etc.)	Ecole	1 450 €	345,00 €

Ville de Stains

V.HUGO	Projet inclusion	Sensibiliser à la différence et au handicap pour un meilleur vivre ensemble. Découverte des différents handicaps, initiation à la langue des signes, à l'autisme, à la pratique du handisport.	62	762 €	350,00 €
	Projet Kamishibai, théâtre de papier	Présenter aux enfants des histoires, des contes, par le biais d'un butaï, petit castelet en bois portable, dans lequel on glisse des planches en papier. L'ensemble des planches constitue une histoire. Au recto, une illustration visible du public, au verso, le texte et la reproduction de l'image en miniature.	Ecole	725 €	217,50 €
A.FRANCE	Projet " les émotions "	Les élèves ont des difficultés à exprimer et gérer leurs émotions au sein de l'école. Cela peut se traduire par de la violence, de l'agressivité, de l'intimidation, du mutisme ou un effacement de l'élève. Identifier, reconnaître et nommer les principales émotions : Joie, colère, amour, tristesse, peur, sérénité, surprise.... Aborder la notion d'intimidation et de bienveillance par rapport aux différences de chacun. Savoir exprimer ses émotions en fonction du contexte. Apprendre à maîtriser et gérer ses émotions.	40	1 900 €	550,00 €
P.LANGEVIN	Jeux de société	Apprendre en jouant. Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes concrets. Apprendre en s'exerçant.	Ecole	1 500 €	450,00 €
	Projet coin sciences	Reconnaître et décrire les principales étapes du développement animal et végétal, dans des situations d'observation du réel ou sur des images fixes ou animées. Réaliser des constructions. Connaître et mettre en œuvre quelques règles d'hygiène.	60	2 000 €	800,00 €

Ville de Stains

A.LURCAT	Une année "art'contesque " à Lurçat	Découvrir le monde du conte à travers la lecture, le récit, le spectacle. Apprendre à raconter en utilisant des marionnettes.	école	3 600 €	1 080,00 €
A.FRANK	L'écriture et la calligraphie dans une œuvre plastique	Développer l'expression orale, découvrir d'autres langages écrits, utiliser des techniques d'expression, et s'intégrer dans un processus collectif.	53	1 400 €	700,00 €
R.ROLLAND	Jeux RELAX	Outiller les élèves dans la gestion de leurs émotions. Projet impliquant particulièrement l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers.	école	2 800 €	840,00 €
	Les petites bêtes et jardin fleuri	Projet pluriannuel. Découvrir les différents milieux et modes de vie des animaux. Reconnaître les différentes étapes de développement des animaux. Connaître les besoins essentiels de quelques animaux. Sensibiliser les futurs citoyens à la préservation de la biodiversité et de sa santé. Avoir une alimentation équilibrée.	école	2 350 €	705,00 €
G.MOQUET	A la découverte des contes....	Demande de la mise à disposition d'un car	école	550 €	Mise à disposition d'un car
TOTAL				18 487€	6 037,50 €

ARTICLE TROIS : APPROUVER le versement de subventions, au bénéfice des coopératives scolaires de chaque établissement public d'enseignement secondaire (collèges) désignés ci-après, dont le montant total s'élève à 3 798 € pour soutenir les projets pédagogiques portés par les collèges publics situés sur la commune, réparti comme suit :

Collège	Nombre d'élèves	Montant de la subvention allouée
Joliot Curie	607	1214 €
Barbara	557	1114 €
Pablo Neruda	735	1470 €

TOTAL	1899	3 798 €
--------------	-------------	----------------

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses et les recettes en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 6.1 - Convention triennale d'objectifs 2025-2026-2027 entre la commune de Stains et l'association Banlieues bleues dans le cadre du festival de l'association Banlieues bleues

Rapporteur : M. Azzédine TAIBI

Monsieur le Maire présente le rapport sur la convention triennale d'objectifs 2025-2026-2027 entre la commune de Stains et l'association Banlieues bleues dans le cadre du festival de l'association Banlieues bleues.

Stains est partenaire de Banlieues bleues depuis de très nombreuses années. C'est l'un des plus grands festivals de jazz et de blues en France, voire même en Europe. Il est très bien classé. Il y a déjà eu 2 concerts la semaine dernière, auxquels certains élus ont pu assister. Ces concerts sont de qualité.

La démarche de Banlieues bleues n'est pas simplement la diffusion de concerts : c'est aussi tout un travail en amont d'initiation, d'approche de sensibilisation de la musique blues, jazz, etc., avec des rencontres d'artistes, ce qui a été le cas pour certaines structures municipales associatives ou scolaires. Un travail est réalisé en amont à ce sujet. Banlieues bleues est largement financée par le conseil départemental, qui a créé ce festival une quarantaine d'années en amont et qui soutient ce festival extrêmement important qui est diffusé dans une bonne vingtaine de villes du département, dont Stains qui a été l'une des premières à le faire.

En 2024 devait se tenir un concert Banlieues bleues, qui a été annulé pour des raisons de présences d'artistes, etc. Il semble à **Monsieur le Maire** que l'artiste était malheureusement malade. Un report a dû être fait. C'est pour cette raison que deux concerts ont été organisés en 2025. Stains s'engage habituellement sur un concert, pour un budget de 13 715 euros. En 2025, Stains s'est engagée sur deux concerts pour la somme de 24 265 euros.

Ces sommes sont relativement modestes, au regard de la qualité artistique des artistes qui se produisent et qui viennent sur Stains.

La convention triennale avec Banlieues bleues sera terminée le 29 mars 2025. Les élus sont invités à réserver leurs places, s'ils le souhaitent.

En l'absence de remarques, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention triennale d'objectifs 2025-2026-2027, ci-annexée, entre la commune de Stains et l'association Banlieues Bleues.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

ARTICLE TROIS : FIXE le montant de la subvention octroyée à l'association Banlieues Bleues comme suit :

- 24 265,00 € TTC (vingt-quatre mille deux cent soixante-cinq euros toutes taxes comprises) au titre de l'année 2025 ;
- 13 715,00 € TTC (treize mille sept cent quinze euros toutes taxes comprises) au titre de l'année 2026 ;
- 13 715,00 € TTC (treize mille sept cent quinze euros toutes taxes comprises) au titre de l'année 2027.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget des exercices correspondants.

Affaire n°7.1 - Autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions dans le cadre de la dotation politique de la ville (DPV) 2025

Rapporteur : M. Azzédine TAIBI

Monsieur le Maire indique que ce rapport concerne l'autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions dans le cadre de la dotation politique de la ville (DPV) 2025. Ce rapport est récurrent.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de cocher toutes les cases pour essayer d'avoir les différentes subventions DPV, DSIL, etc. Il n'est pas dit qu'elles seront toutes obtenues en même temps, mais l'idée serait de cocher toutes les cases pour s'assurer d'avoir des cofinancements.

Concernant la DPV, 3 projets ont été fléchés : la transformation de l'ancien foyer municipal Gérard Philippe en centre social Maison pour tous du Quartier Maroc Avenir, dont les travaux ont déjà démarré. Ils auront l'occasion de visiter ces locaux. Il s'agit d'un dossier sur lequel ils travaillent depuis quelques années, la période du Covid ayant un peu freiné ce projet. Une visite sera organisée durant les travaux.

Le coût du projet hors taxes est estimé à environ 1,2 million d'euros. La DPV sera sollicitée à hauteur de 960 000 euros.

La réfection des toitures des tribunes Delaune est également un projet important qui est travaillé depuis plusieurs mois. Il sera présenté auprès du Moment sportif, avec différents projets dans le domaine sportif, car il y aura des projets et des investissements très importants sur la Plaine Delaune. Ceci a déjà été indiqué à certains responsables sportifs. La réfection des toitures des tribunes Delaune, tout comme la réfection de la piste d'athlétisme et bien d'autres projets, sont prévus. Le montant des travaux pour cette réfection est estimé à environ 720 000 euros. La DPV sera sollicitée à hauteur de 592 000 euros environ, soit 80 % du montant.

Les travaux de remise en état des offices des restaurations publiques, scolaires, est un

travail déjà engagé depuis plusieurs années. Ils arrivent au bout du processus. L'objectif est de totalement remettre en l'état l'ensemble des offices de restauration scolaire, car ils sont tributaires de la réglementation hygiène, etc., qui change très régulièrement, ce qui est assez onéreux. La DPV sera ainsi sollicitée.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GOUREAU.

Madame Marie-Claude GOUREAU évoque les tribunes Delaune et souhaite avoir un point d'avancement suite à l'incendie, et notamment sur la question de savoir si l'assurance a pris en charge, etc.

Monsieur le Maire répond que tout est pris en charge et ajoute que le retour de l'assurance a tardé à arriver. L'incendie date d'il y a presque 4 ans en arrière. Ils étaient cependant tenus d'attendre le retour de l'assurance avant d'engager des travaux pour remettre à neuf les tribunes. Les travaux vont débiter. D'autres travaux importants seront également menés sur les tribunes : la salle des tribunes, potentiellement le centre d'hébergement, etc. Des travaux ont déjà débuté sur les vestiaires Neruda. Une visite sera prévue prochainement avec Fodié SIDIBE et les élus intéressés.

En l'absence d'autres questions, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE la présentation des projets et des plans prévisionnels de financement ci-après, au titre de la dotation politique de la ville (DPV) 2025 :

PROJETS	ESTIMATION DU PROJET en HT	DPV SOLLICITÉE	MONTANT À CHARGE DE LA VILLE
Transformation de l'ancien foyer municipal en un centre social (Maison de quartier Maroc/ Avenir)	1 200 000 €	960 000 € (80 %)	240 000 € (20 %)
Réfection des toitures des tribunes Delaune	720 966 €	592 773 € (80 %)	128 193 € (20 %)
Travaux de remise en état des offices de restauration scolaire	603 136 €	482 508 € (80 %)	120 628 € (20 %)

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à l'exécution de la présente délibération, et à signer tout acte y afférent.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°7.2 - Autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2025

Rapporteur : M. Azzédine TAIBI

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit pour ce rapport de solliciter la DSIL pour le soutien à l'investissement. Les mêmes projets sont fléchés pour exactement les mêmes montants. En l'absence de remarques, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE la présentation des projets et des plans prévisionnels de financement ci-après, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2025 :

PROJETS	ESTIMATION DU PROJET en HT	DSIL SOLLICITÉE	MONTANT À CHARGE DE LA VILLE
Transformation de l'ancien foyer municipal en un centre social (Maison de quartier Maroc/ Avenir)	1 200 000 €	960 000 € (80 %)	240 000 € (20 %)
Réfection des toitures des tribunes Delaune	720 966 €	592 773 € (80 %)	128 193 € (20 %)
Travaux de remise en état des offices de restauration scolaire	603 136 €	482 508 € (80 %)	120 628 € (20 %)

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à l'exécution de la présente délibération, et à signer tout acte y afférent.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°7.3 - Fixation des taux d'imposition applicables à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties pour l'exercice 2025

Rapporteur : M. Azzédine TAIBI

Monsieur le Maire précise que ce rapport concerne la fixation des taux d'imposition applicables à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties pour l'exercice 2025. Conformément aux orientations budgétaires débattues lors du conseil municipal du 31 janvier 2025, la volonté de la ville était de continuer à protéger, à résister, à préparer l'avenir des Stanois. Il a été réaffirmé, pour la 13^{ème} année consécutive, la non-augmentation de la part fiscale de la ville. Ce débat est systématique et malgré toutes les explications apportées, il n'y aura pas de débat en 2025 avec Monsieur RABEHI qui indique que les impôts sont augmentés, ce qui n'est pas le cas. Ce sont malheureusement les bases qui leur sont imposées qui augmentent, sur lesquelles ils n'ont pas la main. Il s'agit d'un mécanisme différent. Ces taux sont considérés comme étant importants, mais ils n'ont pas été augmentés depuis 13 ans. Il invite les élus à aller constater dans les autres communes l'augmentation assez inquiétante des impôts locaux.

Stains reste sur une base telle quelle, avec une taxe d'habitation sur les résidences secondaires à hauteur de 25,82 %, une taxe foncière sur les propriétés bâties de 41,19 % et sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 37,54 %. **Monsieur le Maire** pense que cela va se poursuivre et espère un jour diminuer ces pourcentages, ce qui reste cependant encore impossible alors même que les dotations de l'État ne cessent de se réduire, d'être diminuées de manière assez affolante.

En l'absence de remarques, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE les taux applicables à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties pour l'exercice 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 25,82 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,19 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,54 %

Affaire n°7.4 - Approbation du budget primitif de l'exercice 2025

Rapporteur : M. Azzédine TAIBI

Monsieur le Maire propose de passer à l'approbation du budget primitif de l'exercice 2025. Il rappelle avoir longuement insisté sur l'orientation de l'équipe municipale sur un budget qui se veut protecteur, résister contre toutes les politiques d'austérité, contre toutes les inégalités qu'il existe dans la ville et malheureusement sur le plan national. Ce budget prépare également l'avenir, ce qui est important. Il ne s'agit pas uniquement de préparer l'urgence et le quotidien. Ils s'inscrivent dans une démarche pérenne pour justement préparer un certain nombre de choses. Cela se fait malheureusement dans un contexte politique totalement dégradé, dans un contexte incertain avec beaucoup de remous à l'échelle nationale, un vote de la loi de finances 2025 qui s'est fait dans la douleur, dans la tourmente avec un gouvernement qui garde en tête une gestion fortement comptable, une gestion qui tend à réduire l'ensemble des services publics, en particulier la police nationale, la justice, l'éducation, la santé, au vu de la dégradation du système hospitalier extrêmement affligeante et de l'éducation nationale. C'est pour cette raison qu'a été menée une bataille - qui est toujours d'actualité - pour dénoncer cette rupture d'égalité républicaine en matière d'éducation, de sécurité et de justice. Cette situation se dégrade et les collectivités en font les frais : pas seulement les villes, mais également les départements et les territoires. Cette situation est très compliquée, avec une situation y compris politique à l'échelle de l'Assemblée nationale assez chaotique. Des motions de censure ont rejeté à plusieurs reprises. Les ministres changent, mais les politiques restent et sont même renforcées.

Monsieur le Maire indique faire notamment référence aux retraites, avec Bayrou qui a annoncé qu'il ne bougerait pas à ce sujet. Il considère qu'il s'agit d'un mépris total de la rue, de celles et ceux qui ont manifesté, des classes populaires qui ont manifesté leur opposition à cette réforme des retraites.

Ont été connues - et c'est toujours le cas - des réductions extrêmement importantes pour les collectivités territoriales, à hauteur de plus de 2 millions d'euros. Il s'agit d'un désengagement total de l'État. Il rappelle que le budget de la nation est le budget de la solidarité, le budget qui permet de faire vivre les institutions, les écoles, les hôpitaux, etc., et qui forcément quand elle est déclinée, doit aussi permettre la cohésion nationale, la cohésion sociale des habitants. Mais force est de constater que ce n'est malheureusement pas le cas dans les territoires populaires. C'est toutefois le cas à Stains.

D'autant qu'une situation extrêmement grave a été vécue avec le Covid, qui a fortement fragilisé la situation des habitants qui se retrouvent dans des situations de plus en plus précaires. **Monsieur le Maire** indique penser tout particulièrement aux seniors : il considère qu'il est affligeant de voir la situation des seniors dans la ville qui se dégrade d'année en année, avec des seniors qui ont de petites retraites. Ceci est constaté dans le cadre des colis offerts aux seniors. Les deniers publics de la collectivité sont redistribués pour venir en soutien aux solidarités envers les seniors, mais il est important pour un senior d'avoir un colis, quand certains n'ont même pas 500 euros de pension, sans compter les charges à payer, loyer, électricité, etc. Il s'agit de situations complètement indignes qui devraient davantage les révolter.

Ils ont bien conscience que face à toutes ces difficultés, face à la difficulté d'endettement et face au fait de faire payer davantage pour les personnes vulnérables fragilisées, à côté, les riches ne cessent de s'enrichir. Trump est un peu à la mode, certains voudraient copier la politique ultralibérale, réactionnaire, raciste de Trump. Certains voudraient le copier, en France : chacun pour soi. Il s'agit d'une situation assez terrible qui les inquiète. Toutes les études sérieuses confirment que l'écart entre les riches et les pauvres ne cesse de se creuser de manière affolante au cours des dernières années, et encore pire depuis le Covid.

Malgré ce contexte, le cap ne change pas à Stains. L'objectif reste d'avoir un budget communal exigeant et à l'euro : un euro dépensé doit être un euro utile. Il s'agit d'un budget permettant de faire face à toutes les crises rencontrées, de résister et de combattre, ainsi que de dégager un avenir un peu plus joyeux pour les habitantes et les habitants, tout particulièrement pour les enfants et les jeunes. **Monsieur le Maire** en profite pour remercier l'ensemble de la majorité municipale qui travaille dans les délégations, ainsi que les élus n'ayant pas de délégation, mais qui sont totalement associés à ce travail. Il les remercie de mener ce travail de mise en œuvre des orientations.

Monsieur le Maire remercie également l'administration et tout particulièrement la Direction générale et son directeur général des services pour la mise en musique des orientations municipales avec beaucoup d'exigences et une seule boussole : faire en sorte que le service public à Stains soit le plus efficace, le plus performant, le plus protecteur et un budget de participation pour permettre aux habitantes et aux habitants de participer aux actions et aux besoins. Ceci lui semble important, tout comme le fait d'accompagner tous les projets de développement économique, les entreprises qui s'installent sur la ville, etc. Le cap est maintenu à ce niveau-là.

L'équipe municipale est élue depuis 2020 et le sera jusqu'aux échéances des élections municipales en mars 2026. Les dates prévues sont le 15 et le 22 mars. Le programme d'action municipale s'écoulera jusqu'au premier jour du premier tour des élections municipales. Beaucoup de projets ont déjà été menés, réalisés auparavant malgré la crise Covid. Beaucoup de projets sont en cours et vont se réaliser dans peu de temps,

notamment les travaux importants du CMS qui est extrêmement bien suivi par Najia AMZAL, les travaux qui seront réalisés au niveau des équipements sportifs, suivis par Fodié SIDIBE, les projets de transition écologique suivis par Abdelfattah MESSOUSSI, les projets dans le domaine de l'action sociale et solidarité par Abdelhak ALI KHODJA, par Zaïha NEDJAR, les projets de propreté et autres suivis par Abdelfattah MESSOUSSI, en lien avec Plaine Commune, des questions de l'habitat et du logement suivies par Géry DYKOKA-NGOLO, des questions du droit, des discriminations et autres suivies par Maïmouna HAÏDARA, des projets importants dans le cadre du mois de l'égalité femme homme suivis par Irouia SAÏD OUMA, du travail mené par l'ensemble des adjoints de quartiers, de tout le travail et des objectifs fixés en matière de petite enfance et d'accueil, avec quasiment un dépassement des 100 places prévues.

Monsieur le Maire évoque également des projets en matière de jeunesse et de citoyenneté suivis par Karim ZEGGAR, des actions en matière de droit aux vacances suivies par Mehdi MESSAI. Sur le handicap ont été atteints des objectifs très intéressants pour des projets suivis par Lamine SAÏDANE, ainsi que tout le travail mené par les élus délégués, les élus municipaux de la majorité, les adjoints de quartier sous la houlette d'Aziza TAARKOUBTE, d'Alfred ROCHEFORT et de Karim ZEGGAR qu'ils mènent tout au long de l'année. Est également évoqué tout le travail d'animation dont les seniors sont ravis. **Monsieur le Maire** rappelle que l'animation des seniors est une nouvelle délégation. Il remercie Alfred ROCHEFORT de mener ce travail.

Tout ceci est mis en musique et permet d'affronter un véritable projet de ville, voire même un projet de vie qui place au cœur l'humain, la dignité et le respect de tout un chacun.

Des travaux très importants seront poursuivis notamment sur la rue Huleux, qui occasionnent énormément de gêne. Lorsque ces travaux seront terminés, la rue sera très belle et sécurisée, et permettra de donner davantage de place aux piétons avec une piste cyclable. Cette rue permettra un accès direct au parc départemental. Sont également évoqués des travaux très importants sur le Parc Francis Auffray, des travaux de rénovation dans les cités, notamment à la Prêtresse, au Clos-Saint-Lazare, sur les terrains de proximité. L'épicerie sociale et solidaire sera inaugurée quelques jours plus tard, la navette pour les seniors rencontre un succès extrêmement important, tout comme l'aide aux devoirs. Ce sont autant de projets importants, ainsi que le renforcement en matière de tranquillité publique et de sécurité, avec tout le travail mené pour renforcer la police municipale avec de nouveaux recrutements d'ASVP supplémentaires. Des recrutements sont toujours en cours, avec une brigade cynophile. La vidéoprotection a été renforcée, ainsi que la vidéoverbalisation pour lutter contre toutes les formes d'incivilités qui font parfois l'objet de désagréments dans le quotidien.

Ce sont autant de projets qui leur permettent de garder le cap sur leurs trois grandes priorités : la réussite éducative, la transition écologique, l'accès au droit et la solidarité.

Monsieur le Maire s'enquiert de savoir s'il y a des demandes d'intervention et donne la parole à Monsieur ALI KHODJA.

Monsieur Abdelhak ALI KHODJA indique que le vote du budget communal s'inscrit dans un contexte national difficile. Cette loi de finances 2025 marque la volonté du gouvernement de réduire les dépenses publiques dans les domaines qui demandent

pourtant des investissements massifs. Cette loi intègre par exemple la réduction du fonds vert, ce qui va grandement freiner le développement des projets s'inscrivant dans la transition écologique. Il indique penser notamment à la rénovation du bâti sur laquelle beaucoup d'efforts ont été consentis, mais qui nécessite encore leur plein investissement et celui de l'État.

Ces choix budgétaires auront pour effet de faire peser sur les plus fragiles le coût des crises successives et des choix politiques désastreux portés par le gouvernement. Malgré tout, à Stains, le souhait est de maintenir le cap, de continuer à investir dans les services publics de qualité, de faire vivre sur le terrain de façon concrète le projet pour lequel ils ont été élus. Ils souhaitent porter collectivement un projet à la fois ambitieux et responsable au service des Stanoises et des Stanois et du développement de la ville.

Monsieur le Maire le remercie et donne la parole à Madame Najia AMZAL.

Madame Najia AMZAL remercie les services ayant travaillé sur la préparation budgétaire et salue la qualité de leur travail. Elle rappelle que c'est un choix politique qui est fait conjointement chaque année depuis 13 ans que de ne pas augmenter les impôts locaux, ce qui n'est pas rien. Peu de villes et de communes en France ont fait ce choix. Pour autant, Stains a réussi à créer de nouveaux services publics : la navette des seniors, l'épicerie sociale et solidaire, etc.

Le CMS est également un choix politique qui coûte à la ville, mais qui est un choix important et sérieux pour offrir une offre de soin et de santé de qualité à tous les habitants de la ville.

Monsieur le Maire la remercie et donne la parole à Maïmouna HAÏDARA.

Madame Maïmouna HAÏDARA considère que le vote du budget est un moment crucial de la vie politique stanoise, sachant qu'il s'agit de l'avant-dernier vote concernant ce mandat.

Il existe trois piliers fondamentaux dans le projet d'action municipale : la réussite éducative, l'accès au droit et la transition écologique. Ce budget 2025 reste très ambitieux. Concernant la réussite éducative, depuis 5 années sont distribués les kits de rentrée scolaire pour un budget total de 126 000 euros, qui permettent à plus de 2 000 élèves d'être préparés pour la rentrée et ainsi de soulager les familles stanoises. Sont également évoquées les vacances apprenantes, qui permettent à certains jeunes de partir en vacances gratuitement et d'avoir du soutien scolaire pendant ces vacances, pour un budget total de 200 000 euros. Il y a également des travaux dans les écoles et près de 5 millions d'euros sont investis en 2025 dans la rénovation et la modernisation des structures municipales concernant les écoles et également pour mettre en accessibilité et en sécurité.

Il y a sur 2025 une programmation de réhabilitation notamment de l'école Joliot-Curie, de l'école maternelle André Lurçat. L'extension des écoles Victor Renelle et Anne Franck est entamée.

Concernant le soutien scolaire, ce sont près de 80 000 euros par an. Il s'agit d'un choix de la municipalité.

Concernant l'accès au droit, les permanences de la Maison du droit et de la médiation ont

été doublées. Des cafés juridiques se tiennent tous les mois. Le prochain se tiendra début avril sur la question de la nouvelle circulaire Retailleau qui a complètement modifié le droit des étrangers en France. Elle invite toutes les personnes intéressées à s'y rendre. Le Forum d'accès au droit se tient depuis 2 années, avec plus de 500 habitants qui s'y rendent chaque année.

Concernant la question de l'écologie, plus de 2 millions d'euros sont investis pour la rénovation énergétique des bâtiments publics de la ville, pour la rénovation des espaces verts et afin de permettre une mobilité durable.

Concernant les liens sociaux et le vivre ensemble, un projet ambitieux de 1,3 million d'euros, dont 800 000 euros pour le budget 2025, est prévu sur la rénovation de la Maison de quartier du Maroc et de l'Avenir. Sont également évoqués les trains de subventions aux associations qui sont faites très régulièrement.

Elle remercie de façon profonde et sincère tout le travail collectif mené grâce aux agents municipaux. Le programme d'actions municipale se traduit par le travail quotidien des agents de la ville. Il est important de remercier les élus, car sans eux, la ville de Stains ne serait pas.

Madame Maïmouna HAÏDARA ajoute qu'ils essayent d'avoir un budget ambitieux, un budget humain malgré les contraintes budgétaires imposées par l'État et malgré les politiques d'austérité qui touchent en premier lieu les collectivités locales.

Il s'agit d'un budget volontariste, d'un budget d'engagement et de résistance qui permet de mieux vivre à Stains.

Monsieur le Maire remercie les trois intervenants et donne la parole à Madame GOUREAU.

Madame Marie-Claude GOUREAU demande sur combien d'années a été fixé le budget de 126 000 euros pour les kits scolaires.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du budget annuel attribué à tous les enfants, pour environ 3 500 kits. Ceci fait l'objet d'un appel d'offres, d'un marché. Les prix sont relativement intéressants, avec une qualité de fournitures. Ce budget est conséquent, mais extrêmement nécessaire pour les familles, car il accompagne le pouvoir d'achat.

Monsieur le Maire donne à nouveau la parole à Madame GOUREAU.

Madame Marie-Claude GOUREAU indique que ce projet n'est pas passé en marché.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un MAPA. C'est un marché qui n'est pas éligible dans le cadre des CAO.

Le budget doit être voté par chapitre. En l'absence de remarques, il est proposé de procéder au vote par chapitre pour les montants suivants :

Sur les dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 - Charges à caractère général : 12 406 988,00 €
- Chapitre 012 - Charges de personnel : 41 929 000,00 €
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 15 380 278,43 €

Le total des dépenses de gestion courante s'élève à 69 716 266,43 €.

- Chapitre 66 - Charges financières : 1 600 000,00 €

- Chapitre 67 - Charges spécifiques : 10 000,00 €

Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 71 326 266,43 €

- Chapitre 023 - virement à la section d'investissement : 6 117 000,00 €
- Chapitre 042 - opération d'ordre (amortissements) : 2 783 000,00 €

Le total des dépenses d'ordre de fonctionnement s'élève à 8 900 000,00€.

Le total des dépenses de fonctionnement cumulées s'élève à 80 226 266,43 €.

Monsieur le Maire poursuit avec les recettes de fonctionnement :

- Chapitre 013 - Atténuations de charge : 310 000,00€
- Chapitre 70 - Produits des services et du domaine : 2 549 975,00€
- Chapitre 73 - Impôts et taxes : 40 638 346,00€
- Chapitre 74 - Dotations et participations : 29 725 755,00€
- Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 669 700,00€

Le total des recettes de gestion courante s'élève à 73 893 776,00€.

- Chapitre 76 - produits financiers : 564 825,00€
- Chapitre 77 - Produits spécifiques : 10 000,00€

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 74 468 601,00€.

- Chapitre 002 - Résultat reporté : 5 757 665,43€

Le total des recettes de fonctionnement cumulées s'élève à 80 226 266,43€.

Monsieur le Maire présente la section d'investissement et ses dépenses :

- Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : 1 160 882,14€
- Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées : 4 386 000,00€
- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 14 465 947,06€
- Chapitre 23 - Immobilisations en cours : 1 900 000,00€

Le total des dépenses d'équipement s'élève à 21 912 829,20€.

- Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 5 300 000,00€
- Chapitre 27 - Autres immobilisations financières : 10 000,00€
- Chapitre 45 - Opération pour compte de tiers : 300 000,00€

Le total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 27 522 829,20€.

- 001 - Résultat reporté : 4 976 761,42€

Le total des dépenses d'investissement cumulées s'élève à 32 499 590,62€.

Concernant les recettes d'investissement, **Monsieur le Maire** indique :

- Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues : 4 934 049,46€
- Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 10 350 000,00€

Le total des recettes d'équipement s'élève à 15 284 049,46€.

- Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) : 780 000,00€
- Chapitre 024 - Cessions d'immobilisations : 4 774 000,00€
- Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers : 300 000,00€

Le Total des recettes réelles d'investissement s'élève à 21 138 049,46€.

- Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement : 6 117 000,00€
- Chapitre 040 - Opérations d'ordre (amortissements) : 2 153 000,00€
- Chapitre 040 - Opérations d'ordre (charges à répartir) : 630 000,00€

Le total des opérations d'ordre s'élève à 8 900 000,00€.

L'affectation au compte 1068 est de 2 461 541,16€.

Le total des recettes d'investissement cumulées : 32 499 590,62€.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **26 voix pour et 6 abstentions** (Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. David CHEMMI (par mandat), M. Julien MUGERIN (par mandat), M. Sébastien CLEMENT, M. Tedj-Eddine BOUAÏCHE)

ARTICLE UNIQUE : VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2025, par chapitres, à hauteur de :

- SECTION D'INVESTISSEMENT : 32 499 590,62 € en dépenses et en recettes.
- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 80 226 266,43 € en dépenses et en recettes.

Affaire n°8.1 - Charte Sociale Européenne en soutien aux populations ultramarines

Rapporteur : M. Azzédine TAIBI

Monsieur le Maire précise que ce vœu est présenté par Géry DYKOKA NGOLO.

Monsieur Géry DYKOKA NGOLO indique qu'il s'agit d'un vœu sur la charte sociale européenne en soutien aux populations ultramarines dont il donne lecture.

À l'instar des habitants de la commune de Champagny, qui en 1789 furent les premiers à réclamer dans leur cahier de doléance l'abolition de l'esclavage, les élus de la municipalité de Stains demandent à l'État français de mettre un terme au statu quo juridique qui, depuis 1973 - date de sa ratification par la France - exclut les territoires d'outremer du cadre d'application de la Charte Sociale Européenne.

Alors que ce traité européen garantissant les droits humains dans les domaines de l'emploi, du logement, de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et de l'accès aux services sociaux, a célébré le 18 octobre 2024 ses 63 ans, la France - patrie des droits de l'Homme - maintient dans une condition de sous-citoyenneté les citoyens français issus de ces anciennes colonies.

Ce déni de l'égalité républicaine a conduit à des explosions sociales en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à La Réunion comme en Nouvelle-Calédonie, symptôme d'un long processus vers une pleine conscience de soi.

Cette situation est particulièrement préoccupante en Martinique, où la population se mobilise contre un système économique qui ne permet plus aux familles modestes de se

nourrir dignement, tant les prix des denrées alimentaires de première nécessité atteignent des niveaux exorbitants. En réponse à cette légitime revendication, l'État a opté pour contraindre par la force les populations tout en minimisant l'impact des irrégularités connues de la grande distribution, aggravant ainsi la crise.

À Stains, les associations ultramarines en lien avec l'ensemble des élus du conseil municipal ont multiplié les initiatives de solidarité avec ces populations qui font l'objet de traitements inégalitaires et injustes. C'est donc en continuité de cette dynamique populaire que sont désormais multipliées les initiatives visant à rendre à toutes ces populations de plus en plus en souffrance le respect et la dignité qui sied à la condition humaine.

Aussi, inclure les territoires d'outremer dans le champ d'application de la charte sociale européenne constituerait un signal fort adressé à tous les défenseurs du modèle de vivre ensemble.

Il est demandé aux élus du conseil municipal de la ville de Stains, en leur qualité d'acteurs de la démocratie locale, par leur vote d'œuvrer à la construction d'un destin national commun où les Français issus des territoires insulaires ne seront pas discriminés dans leurs droits sociaux par rapport à leurs concitoyens continentaux. Il leur faudrait s'unir dans cette quête d'une société inclusive et diversifiée en réclamant avec fermeté l'abolition des clauses dites coloniales qui restreignent l'application de la Charte Sociale Européenne aux seuls territoires métropolitains.

Conjointement, il leur faut saisir l'opportunité de marquer durablement et positivement l'histoire de leur nation.

Monsieur le Maire remercie Géry DYKOKA NGOLO pour ce vœu extrêmement important, tout comme les vœux qui sont passés en conseil municipal pour venir en soutien aux peuples opprimés. Ce fut le cas pour le Congo, pour le peuple palestinien, pour leurs frères et sœurs Mahorais et pour bien d'autres peuples. Il lui semblait important de marquer leur totale solidarité et d'illustrer au travers de ce vœu et au travers des propos tenus l'importance du respect, de la dignité humaine, de la justice et de la vérité. Le combat de la dignité à Stains est un exemple concret véhiculé chaque jour. La dignité humaine ne s'arrête pas aux frontières de Stains : elle est universelle. Là où il y a des souffrances, des peuples opprimés, des peuples muselés, car ils n'ont pas forcément la même couleur de peau, la même sensibilité politique ou autre, ils seront toujours vent debout pour être à leurs côtés, que ce soit à Stains, en Seine-Saint-Denis, en France ou partout dans le monde. Stains en a fait la démonstration quelques jours plus tôt avec leur soutien pour le peuple du Congo. Ce vœu est extrêmement important et résonne dans leur volonté de paix, de fraternité et de solidarité envers celles et ceux qui sont victimes de l'oppression post-coloniale, de l'oppression impérialiste, capitaliste qui sévit encore.

Monsieur le Maire remercie les élus et donne la parole à Madame GOUREAU.

Madame Marie-Claude GOUREAU indique qu'il lui semble avoir entendu qu'au mois de mai, il y aurait un projet de loi par rapport à cette situation. Cela est passé au Sénat et devrait passer en mai à l'Assemblée nationale.

Monsieur le Maire la remercie pour cette précision et propose de procéder au vote.

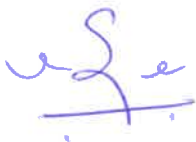
LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour**

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le vœu présenté par le groupe « Stains en Commun » :
« Vœu sur la Charte Sociale Européenne en soutien aux populations ultramarines », ci-après exposé : « À l'instar des habitants de la commune de Champagny, qui en 1789 furent les premiers à réclamer dans leur cahier de doléances l'abolition de l'esclavage, nous, élus de la municipalité de Stains, demandons à l'État français de mettre un terme au statu quo juridique qui, depuis 1973, date de sa ratification par la France, exclut les territoires d'Outre-Mer du cadre d'application de la Charte Sociale Européenne. Alors que ce traité européen, garantissant les droits humains dans les domaines de l'emploi, du logement, de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et de l'accès aux services sociaux, a célébré le 18 octobre 2024 ses 63 ans, la France, patrie des droits de l'Homme, maintient dans une condition de sous-citoyenneté les citoyen.ne.s français.es issus de ces anciennes colonies. Ce déni de l'égalité républicaine a conduit à des explosions sociales, en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à la Réunion, comme en Nouvelle-Calédonie, symptômes d'un long processus vers une pleine conscience de soi. Cette situation est particulièrement préoccupante en Martinique, où la population se mobilise contre un système économique qui ne permet plus aux familles modestes de se nourrir dignement, tant les prix des denrées alimentaires de première nécessité atteignent des niveaux exorbitants. En réponse à cette légitime revendication, l'État a opté pour contraindre par la force les populations, tout en minimisant l'impact des irrégularités connues de la « grande distribution », aggravant ainsi la crise. À Stains, les associations ultramarines, en lien avec l'ensemble des élu.e.s du Conseil Municipal ont multiplié les initiatives de solidarité avec ces populations, qui font l'objet de traitements inégalitaires et injustes. C'est donc en continuité de cette dynamique populaire que nous multiplions désormais, les initiatives qui visent à rendre à toutes ces populations, de plus en plus en souffrance, le respect et la dignité, qui sied à la condition humaine. Aussi, inclure les territoires d'Outre-Mer dans le champ d'application de la Charte Sociale Européenne constituerait un signal fort, adressé à tous les défenseurs de notre modèle de vivre ensemble. Cher.e.s élu.e.s du Conseil municipal de la ville de Stains, c'est en votre qualité d'acteurs/d'actrices de la démocratie locale que nous vous demandons, par votre vote, comme vient de le faire la municipalité de Bessancourt, d'œuvrer à la construction d'un destin national commun, où les Français issus de nos territoires insulaires ne seront pas discriminés dans leurs droits sociaux par rapport à leurs concitoyens continentaux. Unissons-nous dans cette quête d'une société inclusive et diversifiée en réclamant avec fermeté l'abolition des clauses dites "coloniales", qui restreignent l'application de la Charte Sociale Européenne aux seuls territoires métropolitains. Ensemble, saisissons dès aujourd'hui l'opportunité de marquer durablement et positivement l'Histoire de notre Nation. »

** *** **

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt et une heures et douze minutes

Le secrétaire de séance
Chaker BRAHMI



Monsieur le Maire
Azzédine TAÏBI

